



Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage Site Natura 2000 « Vallées et gîtes de la Sianne et du bas-Alagnon ». FR 8301067

13 février 2018
Blesle

Etaient présents : cf liste d'émargement jointe

Etaient excusés :

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Préfecture du Cantal
Conseil départemental du Cantal
Maire d'Allanche
Architectes des bâtiments de France
Direction départementale pour la cohésion sociale et la protection des personnes
Chambre des métiers du Cantal
Agence française pour la biodiversité du Cantal
Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
Centre régional des propriétaires forestiers
Chambre d'agriculture de Haute-Loire
Chambre d'agriculture du Cantal
Jeunes agriculteurs du Cantal
Maison départementale du tourisme de Haute-Loire
Conservatoire national botanique du Massif central

N.B : Seuls les points ayant fait l'objet de précision ou de discussion seront développés dans ce compte-rendu.

Pascal GIBELIN, Président du comité de pilotage du site Natura 2000 "Vallées et gîtes de la Sianne et du bas-Alagnon" remercie personnes présentes et propose de faire un tour des table. Après avoir présenté l'ordre du jour, il passe la parole à Barbara SERRUIER, animatrice pour le SMAT du Haut-Allier, structure porteuse et animatrice du site.

L'exposé débute par des rappels généraux relatifs au dispositif Natura 2000 et sur les enjeux du site.

Puis elle poursuit par la présentation **du bilan des actions menées en 2017**.

Contractualisation agricole (MAEC) : David OLAGNOL indique qu'une demande de 3ème année de contractualisation a été faite sur les secteurs à enjeu "eau". Une commission agro-environnementale et climatique devrait se réunir en mars 2018 et apporter une réponse, pressentie négative, à cette demande.

Accompagnement d'une plantation de haie bocagère : suite à la demande d'Emilie DUPUY, il est précisé que les plants sont des espèces autochtones issues d'une pépinière basée dans le Cantal. Ils ont été élevée dans des conditions climatiques auvergnates et répondent au label Végétal local. Ces plants étaient relativement peu coûteux et devraient s'implanter assez facilement.

Chartes Natura 2000 : Béatrice JOUBERT précise que des discussions ont lieu sur les modalités de compensation de la dotation aux communes mais n'ont pas abouti à ce jour à un consensus. L'outil n'est donc pas promu mais peut-être sollicité.

Projets en sites Natura 2000 / évaluations d'incidences : il apparaît aux différents acteurs impliqués dans ces dossiers que la communication entre services au niveau des DDT et entre les différentes structures (AFB, ONCFS, structure animatrices) est à améliorer ainsi que la diffusion auprès des porteurs de projets des démarches à suivre.

Flora PLANCHON propose que les sites web des préfectures tiennent à jour les éléments relatifs aux sites Natura 2000. (à compléter)

Animation auprès des propriétaires forestiers : les caractéristiques du foncier sur la vallée de la Sianne peuvent être un frein à la mobilisation des propriétaires (nombreux car faibles surfaces des parcelles ; suite aux indivisions, ils ignorent parfois qu'ils sont propriétaires). Important de poursuivre cette animation par une reprise de contact. Béatrice JOUBERT fait remarquer que le risque des animations conjointes est le manque d'identification de qui est qui et qui fait quoi.

Flora PLANCHON précise que les contrats forestiers « bois sénescents » sont une entrée intéressante car leur montage est relativement aisé et n'implique pas d'immobilisation financière de la part du contractant. Une certaine expérience est acquise sur d'autres territoires de l'ancienne région Auvergne comme dans l'Allier. Il pourrait être intéressant de faire intervenir des personnes ayant cette expérience auprès des propriétaires forestiers.

Barbara SERRURIER présente ensuite les **actions programmées en 2018 et des propositions d'actions pour les prochaines années** que les participants sont invités à commenter et compléter.

Flyer sur les chauves-souris : il sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres des communes du site Natura 2000

Actions de sensibilisation :

Mr GIBELIN demande à ce qu'une animation autour de la Loutre soit réalisée. Barbara SERRURIER indique qu'en 2017, le SIGAL a proposé l'exposition « Loutre » sur Massiac, action qui s'articule avec les actions du site Natura 2000. Par ailleurs, une animation intégrant ce thème avait été réalisée en 2013. Une animation sur ce thème pourrait être programmée en 2019.

Barbara SERRURIER précise que des contacts sont pris avec les établissements scolaires du secteur afin de proposer des actions de sensibilisation.

Communication :

Flora PLANCHON propose de réaliser un document vidéo relatif au site et à ses enjeux qui pourrait être un support à diverses animations. Béatrice JOUBERT indique que cela été fait par le CEN Auvergne sur d'autres sites à chauves-souris du Cantal. Il convient donc de voir si un tel document peut être utilisé sur le site « vallées et gîtes de la Sianne et du bas-Alagnon ». Toutefois il n'est pas destiné aux enfants.

Voici le lien vers la vidéo en question : <https://vimeo.com/189281548>



Précisions sur l'étude génétique des mouvements des Grands Rhinolophes : Lilian GIRAD précise que l'étude génétique réalisée sur le guano des colonies de Grand Rhinolophe a pour objectif de déterminer quels sont les mouvements réalisés par cette espèce entre les différents secteurs (sites Natura 2000 en particulier) où elle est observée.

Ces recherches, menées avec l'INRA qui réalise l'étude génétique, sont encore en phase expérimentale. Les prélèvements ont été réalisés sur le site Natura 2000 des Couzes. L'association Chauve-Souris Auvergne a pu ainsi acquérir de l'expérience sur cette phase du protocole qu'est la collecte de guano. Pour la partie analyse génétique, les scientifiques tâtonnent pour trouver les modalités d'analyse les plus pertinentes. Il semble que les coûts vont s'avérer assez élevés pour cette partie. Les résultats ne sont donc pas encore connus. Il serait intéressant que des jours d'animation Natura 2000 soient prévus dès que le protocole sera calé afin d'accompagner la démarche de Chauve-Souris Auvergne et de l'INRA. Il ne s'agira pas de solliciter un financement de l'étude proprement dite.

Valorisation des prés-vergers :

Pascal GIBELIN précise qu'outre le vieillissement des propriétaires des zones en prés-vergers, les conditions climatiques de ces dernières années ne semblent pas favorables au maintien des arbres fruitiers sur nos territoires. Laurent LATERRISSE précise, pour sa part, qu'à l'époque de la pleine exploitation des prés-vergers, beaucoup étaient irrigués grâce aux béals qui ne sont actuellement plus fonctionnels pour beaucoup d'entre eux.

Barbara SERRURIER précise que la première année (2018) aura lieu un diagnostic initial des prés-vergers. Il apparaît important que le prestataire retenu pour cette action identifie un maximum d'acteurs en liens plus ou moins direct avec la thématique : association des Croqueurs de pommes, apiculteurs éventuellement par exemple.

De l'implication des acteurs contactés et de leur volonté à mener une action de valorisation des prés-vergers dépendra la poursuite de l'action proposée.

Actions à destination des agriculteurs en lien avec Natura 2000, hors contractualisation :
Barbara SERRURIER propose un accompagnement des agriculteurs à la valorisation de leurs parcelles peu productives, souvent celles non mécanisables et laissées en déprise, sous une forme qui reste à préciser. Cela pourrait consister en une approche de la gestion pastorale et la mise en place d'un plan de gestion pastoral. Béatrice JOUBERT indique que l'animation collective/formation n'est pas la modalité la plus pertinente. Il faudrait privilégier une action dont les agriculteurs soient les acteurs. Laurent LATERRISSE propose des animations à l'échelle communale. Les structures agricoles étant peu représentées, Barbara SERRURIER propose de réunir les représentants et/ou techniciens des différentes instances agricoles afin de définir sur ce site, voire à l'échelle de plusieurs sites Natura 2000, comment le dispositif pourrait permettre d'accompagner les agriculteurs dans des pratiques qui leur permettent de valoriser leurs parcelles tout en préservant voire en améliorant la diversité des milieux naturels. David OLAGNOL indique que dans le cadre du Contrat Territorial Vert et Bleu le SIGAL proposera aux agriculteurs une animation collective autour des prairies naturelles animée par la Cant'adear.

Toujours en lien avec le monde agricole, David OLAGNOL indique qu'un concours « prairies fleuries » relatif à 2 catégories de prairies sera organisé par le SIGAL sur la partie cantalienne du territoire du SIGAL.

Enfin, David OLAGNOL présente brièvement les résultats d'une étude menée par le SIGAL et la fédération de Pêche et de protection des milieux aquatiques du Cantal en 2017 sur l'Écrevisse à pattes blanches. Il s'avère que l'état de conservation des populations est préoccupant : noyaux peu nombreux, écrevisses exotiques très présentes et contaminées par la peste de l'écrevisse (aphanomycose). L'Écrevisse à pattes blanches est encore présente en particulier sur l'amont de plusieurs petits affluents de l'Alagnon et de la Sianne. Le rapport est en cours de validation. Il devrait déboucher sur un programme d'action en faveur de cette espèce qu'il serait pertinent d'articuler avec des actions pouvant être menées via l'animation Natura 2000 du site « vallées et gîtes de la Sianne et du bas-Alagnon ».